

## Conseil Municipal du 10 Février 2020

Le dix février, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel DECOLIN, Maire.

Madame Sylvette Jean est nommée secrétaire de séance.

### **Garages Gendarmerie : baux**

La Commune, propriétaire des bâtiments de la Gendarmerie, loue les garages aux gendarmes. IL est nécessaire d'établir un bail avec chaque gendarme.

### **Loyer appartement F4 Mairie**

Le Conseil confirme que le loyer de l'appartement F4 occupé par Mme FERREIRA est bien de 480 €/mois au lieu de 500 €/mois.

### **Budget principal : admission en non-valeur**

Depuis 2016, certaines créances restent irrécouvrables malgré l'intervention du trésor public. Elles s'élèvent au total à 1 995,64 €.

Le Conseil décide de prendre une délibération d'admission en non-valeur pour cette somme.

### **Centre de gestion 43 : contrat d'assurance des risques statutaires**

Le principe de l'assurance statutaire consiste à couvrir les risques financiers statutaires supportés par les collectivités en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents.

Le centre de gestion 43 lance un appel à candidatures auprès des différentes assurances pour une mise en concurrence d'un « contrat groupe ». Le conseil est d'accord pour adhérer à cette consultation.

Ensuite, il reviendra aux communes de délibérer pour le choix du contrat.

### **Informatique : remplacement ordinateur secrétariat Mairie**

Le conseil donne son accord pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie.

### **Voirie : transfert de propriété**

Le conseil municipal donne son accord pour la régularisation de la prise en charge dans le domaine public de l'impasse du Clauzat et désigne Marie-Françoise Favier pour signer l'acte administratif.

### **SDE : groupement achat électricité**

Le Syndicat Départemental de l'Electricité lance un appel à candidatures pour l'achat d'électricité.

Le conseil est d'accord pour adhérer à cette consultation.

### **Compte de gestion et compte administratif 2019 – affectation du résultat : approbation**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 183 677,08€

Dépenses : 578 879,71€

Résultat : 604 797,37€

Section d'investissement :

Recettes : 1 323 585,74€

Dépenses : 1 494 463,85€

Résultat : - 170 878,11€

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2019 qui s'élève à 604 797,37€. Conformément au budget primitif 2019, la somme de 440 943,70€ sera affectée à la section d'investissement.

Les 163 853,67€ restants (excédent de fonctionnement reporté) seront affectés au budget de fonctionnement 2020.

## Conseil Municipal du 6 mars 2020

Les six mars, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel Décolin, Maire. Madame Marie-Claire Vial est nommée secrétaire de séance.

### **Convention utilisation Gymnase**

#### **- Pour l'IFP 43 et le BTP CFA**

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention régissant l'utilisation du Gymnase pour les 2 CFA.

#### **- Pour l'Association sportive du Bouchet St Nicolas**

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer une convention régissant l'utilisation du Gymnase pour l'Association Sportive du Bouchet St Nicolas.

### **Chaudière Local annexe Mairie**

Le Conseil Municipal vote pour le changement de la Chaudière Gaz du local annexe de la Mairie.

### **Personnel : création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ième</sup> classe à temps complet**

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ième</sup> Classe à temps complet.

### **Questions diverses**

- L'Etat a accordé dans le cadre du FIPDR une subvention de 4000 € à la suite des travaux de mise en sécurité de l'Ecole des Cèdres et de l'Ecole Sainte-Thérèse.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation financière de la Commune :
  - Charges fiscales : 332 €/habitant ; Moyenne départementale : 414 €/habitant
  - Charges générales : 152 €/habitant ; Moyenne départementale : 201 €/habitant
  - Charges financières : 3 €/habitant ; Moyenne départementale : 22 €/habitant
  
  - CAF brute (Capacité d'Autofinancement) : 389 932 €
  - CAF nette : 294 401 €
  
  - Endettement : 751 €/habitant                      Moyenne départementale : 781 €/habitant

## Conseil municipal du 23 mai 2020

Le vingt-trois du mois de mai, à onze heures zéro minute, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BAINS.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Décolin, Maire sortant. Non sans émotion puisqu'il préside sa dernière séance après avoir accompli 31 années de mandat de maire. Il tient à remercier les collègues qui l'ont accompagné tout au long de ses mandats, et souhaite beaucoup de réussite à la nouvelle équipe.

Il déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et remet ensuite la présidence de la séance au doyen d'âge, Monsieur Albert Boyer.

### **Election du maire**

Le Président constate que la condition de quorum est remplie. Il invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

Il recueille la candidature de Monsieur Gérard Fouillit.

Monsieur Gérard Fouillit ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

### **Fixation du nombre d'adjoints**

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **Election des adjoints**

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, conduite par Madame Marie-Françoise Favier et sur laquelle figurent les noms des trois autres candidats : Monsieur Albert Boyer, Madame Sylvette Jean et Monsieur Alain Robert, a été déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire à bulletin secret.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie-Françoise Favier. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, comme suit :

Premier Adjoint : Madame Marie-Françoise Favier

Deuxième Adjoint : Monsieur Albert Boyer

Troisième Adjoint : Madame Sylvette Jean

Quatrième Adjoint : Monsieur Alain Robert

### **Election des délégués au SIVU**

Sont élus délégués titulaires au SIVU : Gérard Fouillit et Cécile Haon

Sont élus délégués suppléants au SIVU : Marie-France Raust et Raphaël Collomb

### **Désignation de 2 délégués au sein du secteur intercommunal d'énergie**

Sont désignés délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Energie : Frédéric Pazienza et Yoann Volle.

Le dix-sept juin le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marie-Françoise Favier, 1<sup>ère</sup> adjointe, au nom du Maire empêché.

### **Ordre du tableau des Conseillers Municipaux**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil Municipal à savoir : Gérard Fouillit, Marie-Françoise Favier, Albert Boyer, Sylvette Jean, Alain Robert, Roselyne Brives, Cécile Haon, Annie Exbrayat, Marie-France Raust, Raphaël Collomb, Frédéric Paziienza, Carine Chacornac, Pierre-Yves Beraud, Yoann Volle, Alexis Nuel. Le Conseil valide l'ordre du tableau des conseillers municipaux.

### **Délégations du Conseil Municipal**

Marie-Françoise Favier rappelle que pour des raisons de rapidité et d'efficacité, le conseil a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de délégations. Elle donne lecture des délégations qui sont acceptées par le conseil à l'unanimité.

### **Commissions Communales**

Le renouvellement du Conseil Municipal entraîne la nomination des délégués auprès des diverses commissions. Ainsi, siégeront auprès des commissions suivantes :

- **Finances** : A. Boyer, S. Jean, F. Paziienza, R. Collomb, M-F Raust, M-F Favier, P-Y Beraud
- **Travaux - Urbanisme** : P-Y Beraud, A. Robert, Y. Volle, R. Brives, A. Boyer, C. Haon.
- **Communication - Tourisme** : S. Jean, Y. Volle, A. Nuel, C. Chacornac, A. Exbrayat, M-F Raust.
- **Affaires scolaires - Associations - Culture** : A. Nuel, M-F Raust, M-F Favier, Y. Volle, R. Brives, C. Chacornac, R. Collomb.
- **Appel d'offres** : A. Robert, A. Boyer, P-Y Beraud, Y. Volle, M-F Favier, R. Brives.
- **Affaires sociales** : C. Haon, M-F Raust, C. Chacornac, F. Paziienza, A. Nuel, M-F Favier, S. Jean.

Monsieur le Maire est membre de droit de chaque commission.

### **Commission Communale des Impôts Directs**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle commission communale des impôts directs doit être constituée. Le conseil dresse une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. La direction générale des finances publiques désignera 6 membres titulaires et 6 suppléants de la commission communale parmi cette liste.

### **CNAS**

Sont désignées Sylvette Jean déléguée au titre des élus et Christelle Gagne déléguée et correspondante au titre des agents pour représenter la Commune au sein des instances du CNAS.

### **Ministère de la Défense**

Alexis Nuel est désigné correspondant défense.

### **Fixation des indemnités de fonction des élus**

Le conseil vote la fixation des indemnités du maire et des adjoints selon la réglementation en vigueur. Il est décidé d'attribuer 40 % au maire et 12 % aux 4 adjoints de l'indice brut 1027 prévu.

### **Gîte l'Escole**

Mme Marie-Annick Blanc, gérante du Gîte « L'Escole » à Montbonnet a sollicité la remise gracieuse des loyers d'avril, mai et juin en raison de la fermeture du Gîte pendant le confinement obligatoire lié au Covid-19. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à Mme Blanc la remise des loyers pour ces périodes.

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Le 1<sup>er</sup> juillet le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marie-Françoise Favier, 1<sup>ère</sup> adjointe, au nom du Maire empêché.

### **Loyer F4 Mairie**

La locataire actuelle libérant le logement de type F4 de la mairie au 15 juillet prochain, Mme FAVIER propose une révision de ce loyer actuellement fixé à 480 €. Après discussion, le conseil décide de porter à 500 € le loyer mensuel de l'appartement à compter du 15 juillet 2020.

### **Vote des taux des 2 taxes**

Cette année seuls les taux pour le foncier bâti et le foncier non bâti sont fixés par le conseil.

Le conseil décide de reconduire les taux 2019 en 2020 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 11,99 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 58,84 %

### **Réparation épareuse**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil d'une pièce défectueuse sur l'épareuse nécessitant une réparation. Après consultation du devis transmis par l'entreprise BESQUEUT, le conseil municipal décide de retenir l'option 1 pour la réparation de l'épareuse pour un montant de 831,65 € HT.

### **Jurés d'assises : tirage au sort**

Comme chaque année, la commune doit tirer au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale.

Ont été tirés au sort : M. FAVIER Vincent, Mme BEAUZAC Josette, M. VAILLE Michel.

### **Subventions aux associations**

Le conseil municipal vote les subventions aux associations :

Club de l'Automne	300 €
Anciens d'Algérie	200 €
Gym volontaire	300 €
ACCA	300 €
Donneurs de Sang Bénévoles	100 €
Union Sportive Bains/Saint Christophe	1 000 €
Arbre de Noël Ecole Privée Sainte Thérèse	184 €
Arbre de Noël Ecole Publique Les Cèdres	222 €
APEL Ecole Sainte Thérèse	1 224 €
APE Ecole Les Cèdres	1 476 €
Agility	77 €
Société de Tir	77 €
ADMR	300 €
Les Amis de la BDP	120 €
Justice et Partage	100 €
Restos du Cœur	100 €
Velay Sud 43	2 600 €
Secours Populaire	100 €
Judo-Club Bains-Devès	200 €

## **Conseil Municipal du 24 Juillet 2020**

Le vingt-quatre juillet le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gérard Fouillit, Maire.

### **Budget 2020**

Le conseil, à l'unanimité, vote le budget primitif comme suit : la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 106 819,67 €. La section d'investissement trouve son équilibre en recettes et dépenses à 1 026 051,11 €.

En investissements, il est principalement prévu la réfection de la voirie communale Jalès-Augeac, Lesbineyres-Ramouroucle, Boeux-Vourzac, la fin des travaux de rénovation de la Gendarmerie, la réfection de la cour de l'école Les Cèdres, le barriérage des conteneurs poubelles.

### **Allocation Ecole Sainte-Thérèse**

L'allocation de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse est calculée au vu des dépenses de fonctionnement de l'école publique "Les Cèdres".

Pour l'année 2020, elle s'élève à 44 915,36 €.

Le conseil décide d'inscrire cette somme au budget et autorise le maire à signer la convention.

### **Manuels scolaires Ecole Publique « Les Cèdres »**

La commune est sollicitée par l'Ecole des Cèdres pour l'achat de manuels scolaires pour un montant de 630 €.

Le conseil à l'unanimité accepte de financer cet achat pour un montant de 630 €.

### **PLU de Saint-Christophe-sur-Dolaison**

La commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison a arrêté le projet de révision du PLU. La commune de Bains est consultée en qualité de commune limitrophe.

Sur proposition du Maire, les membres du conseil municipal décident d'émettre un avis favorable au projet de révision du PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison.

### **Désignation des représentants pour siéger à la CIL**

Sont désignés Marie-Françoise FAVIER, membre titulaire, et Albert BOYER, membre suppléant, pour siéger à la CIL (Conférence Intercommunale du Logement).

### **RN 88 : Déviation Saint Hostien-Le Pertuis**

Toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay doivent donner leur avis sur la réalisation à 2X2 voies de la RN 88 Déviation Saint Hostien-Le Pertuis.

Le conseil émet un avis favorable à la réalisation rapide à 2X2 voies de la RN 88 – Déviation de Saint Hostien-Le Pertuis.